

Compte-rendu Conseil Municipal extraordinaire du 20 septembre

Présents : Jean-Marie Esclamadon, Olivier Guillot, Vincent Naudin, Corinne Charpentier, Véronique Debrauwer, Maryse Jardin, Samuel Meunier, Julie Pousse, Thomas Ragot, Céline Royer

Absents :

- Nicolas Roehrig pouvoir donné à Thomas Ragot,
- Dominique Gargaud pouvoir donné à Véronique Debrauwer,
- Tiphonie Brandy pouvoir donné à Olivier Guillot,
- Gérard Véclin pouvoir donné à Jean-Marie Esclamadon,
- Michel Trouillard.

1) Désignation d'un secrétaire de séance : Julie Pousse

2) Délibération pour autoriser le maire à signer une convention d'apprentissage et un contrat d'apprentissage.

Après l'expérience positive de l'accueil d'un apprenti au sein de la commune, le Centre Départemental de Formation des Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne (C.D.F.A.A. 87 ; Les Vaseix – 87430 VERNEUIL-SUR-VIENNE) a sollicité la commune pour un nouveau contrat d'apprentissage pour la formation « Jardinier-Paysagiste ». Le candidat proposé est un jeune de 16 ans, qui a achevé sa première année d'apprentissage, mais ne peut pas continuer la seconde année chez son précédent employeur.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la convention avec le centre de formation et le contrat d'apprentissage avec le candidat.

Pour faciliter la procédure administrative de ce type de contrat, la délibération prévoira que le Maire est autorisé à signer les conventions et contrats qui seraient proposés et acceptés par la commune, sans avoir à délibérer pour chaque cas.

Lors d'une demande, plusieurs élus seraient sollicités pour rencontrer les jeunes et les représentants des centres de formation, afin de valider ou non la demande. En cas d'acceptation, la procédure pourra suivre son cours.

Une saisine du Comité Technique sera réalisée pour chaque demande, l'avis de ce comité validant les qualifications du maître d'apprentissage.

Quatorze voies pour. La délibération est adoptée.